



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 37-CC/2017/CCDS**

**DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB ASC LE GELDAR DE KOUROU POUR PERMETTRE LA PARTICIPATION DE L'EQUIPE FEMININE DE HANDBALL AU CHAMPIONNAT DE L'OUTRE-MER ET DE FRANCE PREVU DU 05 AU 10 JUIN 2017 A PARIS 13**

Séance du 18 juillet 2017

Date de convocation : 13 juillet 2017- **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

**Conseillers communautaires présents :**

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Didier BRIOLIN à Stéphane ANTOINETTE  
Emilie VENTURA-CLET à Sylvio BOCAGE  
Daniel MANGAL à Edgard CHOCHO

**Absent excusé :**

François RINGUET

**Absents non excusés :**

Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Delphine DARRIGADE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'équipe féminine de handball du Geldar de Kourou a remporté son 17ème titre de championne de Guyane face à l'Ara de Macouria. Cette 10ème consécration consécutive a offert l'opportunité à l'équipe de représenter la Guyane lors du championnat d'outre-mer et de France qui s'est tenu à Paris 13, du 05 au 10 juin 2017.

Pour faire face aux différentes dépenses liées au déplacement de la délégation composée de 20 personnes (joueuses et encadrement), un budget de **37 180€ (Trente-sept mille cent quatre-vingt euros)** a été nécessaire.



Délibération n° 37-CC/2017/CCDS  
Demande de subvention du club ASC Le Geldar de Kourou  
pour permettre la participation de l'équipe féminine de hand ball  
au championnat de l'Outre-mer et de France  
prévu du 05 au 10 juin 2017 à Paris 13

DEPENSES		
Désignation	PU	Total
<b>Transport</b>		<b>19 980.00 €</b>
Billets 20 x 850€	17 000.00 €	
Loc minibus	2 700.00 €	
Carburant	280.00 €	
<b>Hébergement</b>		<b>6 900.00 €</b>
Hôtel	6 900.00 €	
<b>Nourriture</b>		<b>8 000.00 €</b>
Restaurant 20 x 40 x 10	8 000.00 €	
<b>Divers</b>		<b>2 300.00 €</b>
Kiné/Ostéo	1 500.00 €	
Pharmacie	500.00 €	
Divers	300.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>37 180.00 €</b>

RECETTES	
Partenaires	Montant
MAIRIE	9 000.00 €
CTG	10 000.00 €
CCDS	7 680.00 €
DJSCS	5 000.00 €
<b>PARTENAIRES PRIVES</b>	<b>2 500.00 €</b>
ASC LE GELDAR DE KOUROU	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 180.00 €</b>

Le Geldar de Kourou a donc sollicité la Communauté de Communes Des Savanes pour une aide financière d'un montant de **7 680€**.

Après étude de la demande, je vous demande donc de bien vouloir délibérer comme suit :

**PROPOSITION**

- **ACCORDER** une subvention d'un montant de **5 000€ (cinq mille euros)** au Geldar de Kourou pour permettre au club de faire face aux différentes dépenses liées à la participation de l'équipe féminine au championnat d'Outre-mer et de France qui s'est déroulé du 05 au 10 juin 2017 à Paris 13.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 04 Juillet 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **DE DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur Le Président,



**Article 2 :** **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **5 000€ (cinq mille euros)** à l'ASC Le Geldar de Kourou pour permettre au club de faire face aux différentes dépenses liées à la participation de l'équipe féminine au championnat d'outre-mer et de France qui s'est déroulé du 05 au 10 Juin 2017 à Paris 13.

**Article 3 :** **D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

**Vote :**

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de conseillers présents : 07
- Nombre de procurations : 03
- Nombre de votants : 10
- Pour : 10 (dont 03 procurations)
- Contre : 00
- Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 18 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme

  
Le Président,  
**François RINGUET**

